

**Date de l'évènement :**

**Arrhes versés :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**CP :**

**Ville :**

<p><b>Conditions Générales de Vente de Stéphan Amelinck Photographe de Mariage Siret 41905733600028</b></p>
---

**Réservation** Pour la réservation du reportage photographique de votre mariage, il vous suffit de remplir ce contrat et de me le retourner signé (adresse en bas de page) avec 20% d'arrhes (qui seront encaissés et déduit du montant final) maximum 15 jours après avoir rencontrer le photographe. Vous recevrez sous huit jours en retour ce même contrat signé par le photographe merci par avance.

**Droit et devoir** Le photographe à l'obligation de fournir aux mariés la prestation dite lors de leur rencontre soit un reportage complet de l'habillage de la mariée aux cérémonies, photos de groupes, et de familles, portraits des invités, photos de couple et cela jusqu'au cocktail. Etant donné le nombre de personnes invitées généralement supérieure a 50 personnes, le photographe ne pourra être tenu responsable d'une quelconque personne manquante sur les photographies. Cependant, le photographe fera tout son possible pour photographier la plupart des personnes présentes.

Le photographe devra leur fournir l'album ou le livre des mariés en fonction de leur choix entre 8 et 30 jours. Une fois l'album ou le livre livré la responsabilité du photographe ne pourra être engagé en cas de perte des images dû à l'écrasement ou à la perte des images durant la sauvegarde de celle-ci et cela 2 mois après l'évènement.

**Cas de force majeure et incidents imprévus** La responsabilité du photographe ne pourra être engagé dans le cas de force majeure et tout événement indépendant de sa volonté : maladie, accident ou le photographe n'est pas en mesure d'assurer la prestation, autres événements indépendant de sa volonté : panne de voiture, ou tout autres incidents imprévus. (en 12 ans cela n'est jamais arrivé)

Les deux parties engagées peuvent annuler le reportage photographique et donc le remboursement des arrhes que si malheureusement l'une des 3 personnes (les mariées ou le photographe) sont dans l'incapacités médicale (certificat médical à fournir de se rendre au mariage, si le photographe est dans l'incapacité médical de se rendre au mariage et dans l'impossibilité de réaliser la commande il mettra tout en œuvre pour trouver un remplaçant photographe professionnel si les mariés le souhaite, le photographe ne pourra en aucun cas être mis en cause personnellement pour la qualité du travail livré par un éventuel remplaçant. (en 12 ans cela n'est jamais arrivé) Dans le cas aussi ou aucun photographe remplaçant ne pourrait assurer la prestation, le montant des arrhes versés lors de la réservation seront restitué et remboursé au client dans son intégralité.

**Autorisation en terme de droit a l'image** Vous aurez la possibilité d'acheter toutes les photographies de votre mariage en haute définition et libre de droit voir le tarif en vigueur mais sachez que les droits d'auteur restent la propriété du photographe sur l'ensemble des images, selon l'article L-111-1 du code de la propriété intellectuelle (Cpi)

\*Nous autorisons le photographe Stéphan Amelinck à exposer quelques photos sur son site internet professionnel d'utiliser une de nos photographies nous représentant pour ses supports publicitaire dépliant ou cartes de visite et lors de concours photos professionnels.

\*OUI nous autorisons le photographe à utiliser quelques photos de notre mariage

\*NON nous n'autorisons pas le photographe à utiliser nos photographies a titre personnel

**Signature des mariés**  
Bon pour accord

**Signature du photographe**  
Bon pour accord